



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES

DIREN RA/DDSV69/DRIRE/ONEMA/AE

Lyon, le 28/05/2008

Comité d'information et de suivi sur la pollution par les PCB

Investigations 2008 sur les poissons et les sédiments

Depuis le premier comité d'information et de suivi, **plusieurs plans d'échantillonnage et de contrôle de poissons et/ou de sédiments ont été lancés**, sur la base des avis émis par l'AFSSA. Ces plans d'échantillonnage s'inscrivent tous dans le cadre de l'axe 3 du plan national d'actions sur les PCB validé le 6 février par le Comité national. Leurs différents porteurs recherchent la complémentarité des échantillonnages afin d'éviter les doublons.

Les plans d'échantillonnage et de contrôle peuvent être classés selon 4 grands objectifs :

- Diagnostic
- Santé
- Relocalisation des pêcheurs
- Suivi industriel

Diagnostic

Au niveau national, un échantillonnage est porté par l'ONEMA en collaboration avec l'agence de l'eau, en vue de disposer d'une connaissance homogène de la contamination des poissons et des sédiments sur des secteurs pré-identifiés à risque. Les espèces de poissons fortement bio-accumulatrices de PCB ou, au contraire, faiblement bio-accumulatrices sont plus particulièrement ciblées, afin de repérer les zones prioritaires devant faire l'objet de préconisations à but sanitaire ou d'investigations plus fines.

Pour 2008, 107 sites ont été retenus pour le réseau national, dont 31 sur le bassin Rhône-Méditerranée, pour lesquels les prélèvements poissons et sédiments seront achevés fin mai, et les résultats d'analyses connus dans l'année 2008.

Au niveau du bassin, en complément du suivi national, un **diagnostic fin portera sur 88 points dans différents cours d'eau pour lesquels des informations existantes** (données anciennes sur sédiments et/ou poissons, informations sur des sources industrielles historiques) font suspecter une contamination. Sur ces points, comme pour le plan national, des analyses de poissons et de sédiments seront réalisées. **Les résultats de ces analyses, qui devraient être disponibles au cours du premier trimestre 2009,** permettront de lever la suspicion ou de lancer des investigations complémentaires sur les cours d'eau concernés.

Santé

Au niveau national, le **plan de surveillance des contaminants chimiques du milieu aquatique dans les produits de la pêche**, mis en place chaque année, a été étendu en 2008 à l'ensemble des zones de pêche professionnelle identifiées, compte tenu des résultats disponibles relatifs à la contamination de nombreux cours d'eau. **Sur les 500 analyses que ce plan prévoit pour le territoire national, plus de la moitié (273) concernent le bassin Rhône Méditerranée.**

Au niveau du bassin, la mise en évidence d'une contamination par les PCB plus ou moins importante suivant les espèces de poissons et les sites géographiques a rendu nécessaire un complément d'analyses, pour

pouvoir se prononcer sur le maintien des interdictions de pêche . **Ces compléments d'analyses concernent le linéaire du Rhône et le lac du Bourget.**

Pour 2 secteurs géographiques, les échantillonnages sont suffisants et permettent :

- o de maintenir l'interdiction de mise à la consommation des espèces benthiques du barrage de Sault Brenaz à la confluence Durance-Rhône,
- o d'autoriser la consommation des espèces autres que benthiques de la confluence Isère-Rhône à la confluence Durance-Rhône.

Re-localisation des pêcheurs

Deux marchés sont passés par la DIREN PACA et la DIREN RA pour réaliser des analyses de poissons en vue de la relocalisation des pêcheurs ou de l'exploitation d'espèces non contaminées.

Pour Rhône-Alpes, il s'agit d'analyser des poissons provenant de l'Isère et de la Saône. Pour PACA, il s'agit de réaliser des **pêches et analyses sur le grand et le petit Rhône de deux espèces marines qui pourraient être exploitées par les pêcheurs professionnels si leur qualité sanitaire est bonne (Loups et Mulet).** Les analyses sont prévues en juin 2008 et les résultats sont attendus en août 2008.

Suivi industriel

Deux établissements spécialisés dans la destruction par incinération des déchets contenant des PCB sont présents sur le bassin Rhône Méditerranée ; il s'agit des établissements TREDI à St Vulbas (01) situé à proximité du fleuve Rhône et ARKEMA St Auban à Château-Arnoux (04), à proximité de la rivière Durance.

Ces établissements sont soumis à la réalisation de surveillance dans le milieu naturel. Ces surveillances consistent en particulier à des analyses de sédiments et de poissons sur des zones situées en amont et aval des points de rejets. **Elles sont semestrielles pour ce qui concerne TREDI St Vulbas et annuelle pour ARKEMA St Auban.**

Conclusions

Tous ces plans d'échantillonnage ou de contrôle sont complémentaires. Les données qui en sortiront seront comparables entre elles et exploitables par les scientifiques. La DIREN RA se charge, avec l'appui du CEMAGREF, de mettre à jour et d'entretenir une base de données mise à la disposition du public. Un site est en cours de création.

Cette base de données devrait permettre d'effectuer la cartographie fine de la contamination sur le bassin demandée par la secrétaire d'Etat à l'écologie lors du dernier comité de suivi et annoncée sous 18 mois.

ANNEXE I – Détails techniques des plans d'échantillonnage ou de contrôle

Objectif	Nom	Protocole	Porteur	Poissons ou Sédiments	Nombre de points ou d'analyses pour le bassin RM	Date limite prélèvements résultats
<u>Diagnostic</u>	Plan d'échantillonnage national	AFSSA 5 février 2008 modalités prélèvements et analyses poissons précisées par note du 14 mars au Comité Pilotage National	ONEMA et AE	Poissons et sédiments	31 points (310 analyses poissons)	Fin mai 2008 prélèvements Décembre 2008 pour analyses
	Plan d'échantillonnage complémentaire bassin RM (=diagnostic fin)	AFSSA 5 février 2008	Les DIREN du bassin et AE	Poissons et sédiments	88 points	Décembre 2008 prélèvements Mars 2009 pour les analyses
<u>Santé</u>	Plan de contrôle orienté	Circulaire DGAL (1 avril 2008)	DDSV	Poissons	249 analyses (dont 148 sur lagunes)	1 ^{er} /11 pour prélèvements 1 ^{er} /01/09 pour résultats
	Plan complémentaire Rhône	Lettre DGAL (25 avril 2008)	DDSV	Poissons	196 analyses	15/05 pour prélèvements 15/07 pour résultats
	Plan complémentaire Bourget	Lette DGAL (25 avril 2008)	DDSV	Poissons	180 analyses	15/05 pour prélèvements 15/07 pour résultats
<u>Relocalisation des pêcheurs</u>	Analyse qualité sanitaire de lots de pêche	AFSSA 5 février	DIREN RA et DIREN PACA	Poissons	60 analyses en RA et 70 analyses en PACA	Juin 2008 pour prélèvement Août pour analyses
<u>Suivi industriel</u>	Obligations TREDI	Arrêté préfectoral d'autorisation	TREDI sous contrôle DRIRE	Poissons et sédiments	2 points (30 analyses poissons et 2 analyses sédiments) contrôlés à deux reprises dans l'année	Printemps 2008 (en cours) et deuxième semestre 2008
	Obligations ARKEMA	Arrêté préfectoral d'autorisation	ARKEMA sous contrôle DRIRE	Poissons et sédiments	6 points	Deuxième semestre 2008

Calendrier des investigations :

	Nom	Date limite prélèvements	Date résultats
<u>Diagnostic</u>	national	Fin mai 2008	Décembre 2008
	bassin RM (=diagnostic fin)	Décembre 2008	Mars 2009
<u>Santé</u>	Plan de contrôle orienté	Novembre 2008	Janvier 2009
	Rhône	15 mai 2008	15 juillet 2008
	Bourget	15 mai 2008	15 juillet 2008
<u>Relocalisation des pêcheurs</u>	Analyse qualité sanitaire de lots de pêche	Juin 2008	Août 2008
<u>Suivi industriel</u>	Obligations TREDI	Printemps 2008 (en cours) et deuxième semestre 2008	Printemps 2008 (en cours) et deuxième semestre 2008
	Obligations ARKEMA	Deuxième semestre 2008	Deuxième semestre 2008

Coûts :

	Nom	Crédits Etat pour les investigations sur le bassin RM
<u>Diagnostic</u>	National	230 000 €
	Bassin RM (=diagnostic fin)	550 000 €
<u>Santé</u>	Plan de contrôle orienté (Léman, Annecy, lagunes...)	100 000 €
	Rhône	200 100 €
	Bourget	60 000 €
<u>Relocalisation des pêcheurs</u>	Analyse qualité sanitaire de lots de pêche	77 000 €
Total	Investigations 2008	1 217 100 €

+ Autres financements : SILA (Annecy) et CIPEL (Léman)